

Bell Canada

Elle pèche troisièmement par l'absence de procédures d'opposition. Certains de mes mandants auraient voulu s'opposer à la demande de la compagnie de téléphone Bell. Mais comme les audiences se tenaient à Ottawa, il aurait été pour eux très peu pratique et fort coûteux de comparaître. Sauf erreur, les intervenants n'avaient pas gratuitement accès non plus aux délibérations des conférences qui ont précédé les audiences, ce qui serait aussi une cause de difficultés d'ordre financier. Il y a dans le Livre vert une proposition à ce sujet qu'il conviendrait d'adopter aussitôt que possible. La voici, et je la cite de la page 14:

Mais étant donné la complexité du problème, ni les particuliers ni les groupes n'ont les connaissances juridiques et économiques nécessaires pour défendre leurs vues devant l'organisme de réglementation. En conséquence, le Gouvernement examine diverses propositions touchant la représentation des intérêts des consommateurs au moment où les questions de délivrance de licences et de réglementation sont soumises au ministre des Communications et aux organismes fédéraux de réglementation.

Il y a sans aucun doute dans ce domaine un besoin auquel le gouvernement doit répondre en toute hâte. Un tel organisme pourrait également jouer le rôle de commission d'appel pour étudier les instances faites par des usagers mécontents du système des télécommunications.

En résumé, le problème n'est pas tant que la décision de la Commission canadienne des transports est mauvaise, mais plutôt que le public a l'impression qu'elle n'a pas été prise par l'organisme le mieux approprié, ni conformément aux modalités prévoyant une participation publique suffisante. Qu'elle le soit ou non, la décision ne lui a pas semblé juste.

Le problème actuel nous obligera peut-être à adopter au plus tôt les propositions que le ministre nous a présentées dans son Livre vert.

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, au cours des dernières semaines, le ministre des Communications (M. Pelletier) a été invité à plusieurs reprises à participer aux audiences sur les tarifs de Bell Canada, pour faire valoir l'intérêt public, et le ministre a régulièrement refusé de le faire en déclarant que le cabinet avait le pouvoir d'annuler toute décision prise par la Commission canadienne des transports. C'est en raison de cela que notre parti demande au gouvernement de ne pas autoriser cette hausse des tarifs avant que le cabinet n'ait réalisé une étude exhaustive, étude qui relève de la compétence du gouvernement, selon les propres déclarations du ministre.

Le ministre a longuement insisté ce soir sur le fait que la décision prise par Bell Canada n'avait été rendue publique qu'à la fin de la semaine dernière. Monsieur l'Orateur, il suffit de quelques minutes pour se rendre compte que le public est très mécontent de cette décision, et il ne faut pas beaucoup d'imagination pour entreprendre de suspendre l'application d'une telle décision jusqu'à ce qu'une étude soit menée. Les arguments avancés par le ministre ne diminuent en rien la force des démarches et des demandes faites par les membres de notre parti.

Certains des arguments qu'a soulevés le secrétaire parlementaire m'ont davantage impressionné. Il a cité des extraits du Livre vert sur la politique des télécommunications. J'aimerais également citer certains passages de ce document. A la page 9, nous trouvons la phrase suivante:

D'autre part, le téléphone est aujourd'hui considéré par le plus grand nombre comme une nécessité; aussi exige-t-on qualité et bas prix.

[M. MacGuigan.]

A mon avis, ce paragraphe pourrait très bien servir de thème au débat de ce soir. Ce qui nous intéresse ici ce soir, c'est de tâcher de voir si Bell Canada assure ce service efficace et bon marché aux Canadiens et, s'il y a lieu d'en douter, que le cabinet interviewe, fasse une évaluation au nom du public et en arrive à une décision objective qui, pour emprunter les mots du secrétaire parlementaire, paraîsse juste.

• (2120)

Si l'on compare les tarifs de Bell Canada avec ceux des compagnies de téléphone d'autres provinces par exemple, des provinces de l'Ouest surtout, on s'aperçoit que ceux de Bell Canada sont presque toujours beaucoup plus élevés à l'heure actuelle, même si cette compagnie bénéficie, comme on peut le supposer, de l'ampleur de sa propre exploitation, ce qui n'est pas le cas des autres compagnies de téléphone. Voilà pourquoi on peut se demander sérieusement si la Bell assure le service de téléphone efficace et à bon marché que le gouvernement considère lui-même comme une nécessité pour tous les Canadiens.

La controverse ici, monsieur l'Orateur, porte sur la compétence ou l'emprise avec lesquels la Commission des transports a représenté l'intérêt public au cours des audiences qui se tiennent depuis bon nombre d'années. Il est utile je pense, monsieur l'Orateur, de rappeler que Bell Canada a souvent demandé des audiences au sujet des tarifs au cours des ans; or le fait est que jamais la Compagnie ne s'est vu refuser une hausse d'ensemble de ses tarifs au cours des audiences de la Commission canadienne des transports; et pourtant, au cours de ses premières années d'exploitation, elle dépassait le niveau facultatif des gains établis par la Commission. Aussi, je pense que la Commission des transports a réellement perdu la confiance du public pour ce qui est d'agir dans ce qu'elle croit être son meilleur intérêt.

En outre, on a souvent rapporté ces derniers mois que la complexité de la thèse que seul la Bell comprenait vraiment, d'après moi, qu'elle avait conçue et qui fut présentée selon ses conditions, a empêché la plupart sinon tous les intervenants de défendre leur cause de façon satisfaisante. Même les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont admis publiquement leur incapacité, compte tenu du temps à leur disposition, à présenter les preuves et à réunir les ressources qui leur permettraient de contrer la rationalisation financière profonde et complexe présentée par Bell Canada.

En outre, monsieur l'Orateur, la méthode adoptée par la Commission dans ses audiences concernant les demandes de Bell Canada semblent viser, comme l'admet le secrétaire parlementaire, à favoriser la non-participation de la part des particuliers comme des groupes organisés. Ce qui devait être un organisme de régie quasi-juridique est devenu en réalité le terrain de jeux de gens de loi.

Monsieur l'Orateur, on a demandé un certain nombre de fois, par l'intermédiaire du ministre ou à la Commission directement, que celle-ci facilite l'intervention du public et l'encourage à exprimer son opinion, mais elle n'a pas voulu tenir des audiences à l'extérieur de la ville d'Ottawa, comme on l'a déjà admis; de nombreuses personnes et de nombreux groupes ont tout simplement été incapables de trouver le temps ou l'argent nécessaires pour comparaître et exposer leur cas.